

La croissance des petites entreprises : tout un programme

LE MONDE | 10.09.2015 à 19h05 | Par Gaëlle Picut



« Croissance Initiative CCI », vise à apporter de la crédibilité aux entreprises pour mobiliser les banques et - avec un prêt d'honneur de 75.000 euros maximum à taux zéro, sans demande de garantie sur les biens personnels et un accompagnement spécifique AFP/DENIS CHARLET

Alors que les entrepreneurs disposent de plusieurs dispositifs d'aide au financement et d'accompagnement en phase de création d'entreprise, ces derniers sont moins nombreux en phase de croissance. Certes, il existe des prêts très spécifiques (pour les entreprises innovantes, les femmes, les entrepreneurs des quartiers prioritaires, etc.) mais pas de dispositif généraliste. Pourtant, ces coups de pouce sont fondamentaux pour aider les TPE-PME à grandir et à créer des emplois.

C'est pour ces raisons qu'Initiative Ile-de-France, réseau associatif essentiellement tourné vers le financement et l'appui à la création, a décidé en 2012-2013 d'expérimenter auprès d'une centaine de TPE un prêt d'honneur « Croissance » à hauteur de 50 000 euros maximum pour permettre d'accélérer leur développement et de favoriser la création d'emplois. Michael Cohen et Rachid Ez-Zaidi, fondateurs de Bagel Corner (enseigne de restauration rapide spécialisée dans le bagel) en ont bénéficié.

« Le prêt d'honneur Croissance nous a apporté un soutien financier pour être crédible face à notre banque. Sans lui, nous aurions dû attendre que notre premier restaurant génère beaucoup plus de chiffre d'affaires afin d'utiliser la trésorerie du restaurant pour monter le deuxième » indiquent-ils. De façon plus globale, le bilan établi par Initiative Ile-de-France a montré que grâce à l'effet de levier de ces prêts Croissance auprès des banques, les TPE avaient pu franchir un cap dans leur développement et créer chacune entre 1 et 8 emplois supplémentaires.

Faciliter l'accès au crédit bancaire

Suite à ce bilan positif, Initiative Ile-de-France a décidé de lancer officiellement avec la Chambre de commerce et d'industrie Paris -Ile-de-France et la Caisse des Dépôts le nouveau programme « Croissance Initiative CCI » qui vise donc à faciliter l'accès des TPE-PME franciliennes au crédit

bancaire dans le cadre de leur phase de croissance avec un prêt d'honneur de 75 000 euros maximum (dont la durée de remboursement maximale est de 5 ans) et un accompagnement spécifique.

Cette nouvelle offre vise à soutenir les chefs d'entreprise dans la réussite de leurs projets de développement quelle que soit leur stratégie de croissance : développement commercial, croissance externe, diversification d'activité, investissement matériel ou immatériel, ouverture à un nouveau marché... Par ailleurs, les prêts sont cumulatifs et rien n'empêche à l'entrepreneur de bénéficier, par exemple, à la fois d'un prêt d'honneur dans le cadre de ce nouveau programme et d'un prêt Coface pour l'aide à l'export.

À ce financement est associé un accompagnement spécifique en amont et en aval de l'octroi du prêt d'honneur. Les conseillers en financement de la CCI Paris Ile-de-France établiront un état des lieux du projet de croissance afin de déceler ses éventuels points faibles.

Par la suite, après l'obtention du financement bancaire associé au prêt d'honneur, les chargés d'affaires du réseau Initiative Ile-de-France assureront le suivi technique des TPE-PME financées et mettront à disposition du dirigeant un parrain spécialisé sur les problématiques de croissance. Une formation sur ces sujets-là est actuellement en train d'être délivrée aux bénévoles du réseau qui le souhaitent.

Entre 6 et 7 euros de financement pour 1 euro prêté

L'Atelier du Hibou, petite entreprise de Julien Legras, ancien commercial reconverti comme ébéniste depuis août 2013, devrait être l'une des premières à bénéficier de ce nouveau programme. Fort d'une croissance très rapide et d'un carnet de commandes bien rempli, Julien Legras souhaite racheter une entreprise d'ébénisterie dont le patron part bientôt à la retraite et composée de 5 employés. *« Les banques que je suis allé voir pour financer cette opération m'ont dit que mon entreprise était trop jeune et que comme je n'avais pas d'apport, ils ne pouvaient pas me suivre . C'est un peu le serpent qui se mord la queue... J'ai alors évoqué ma problématique de « crise » de croissance à Initiative qui m'avait accordé un prêt d'honneur en phase d'amorçage. Ils m'ont parlé de ce nouveau programme qui correspond parfaitement à mon cas. Grâce à eux, je devrais donc pouvoir bénéficier d'un prêt de 75 000 euros. Or ces prêts d'honneur ont un effet de levier très fort, cela ouvre un capital confiance auprès des banques qui devraient ensuite abonder »*. En moyenne, le réseau Initiative constate que 1 euro prêté permet d'obtenir entre 6 et 7 euros de financement bancaire classique.

Par ailleurs, Julien Legras estime qu'être bien accompagné et bien entouré est une vraie valeur ajoutée. *« Echanger avec d'autres entrepreneurs ou d'anciens chefs d'entreprise comme le sont une partie des bénévoles d'Initiative est un gage de réussite. C'est très rassurant. »*

Le programme « Croissance Initiative CCI » s'adresse à tous les dirigeants dont l'entreprise est profitable, implantée en Ile-de-France et ayant entre 2 et 7 ans d'activité. Pour être éligible au programme, un projet de croissance doit être assorti de création d'emplois. À l'horizon 2020, ce programme devrait bénéficier à un millier d'entreprises franciliennes, afin de consolider 4 000 emplois et de favoriser la création de 2000 nouveaux. L'objectif à plus long terme est de nationaliser ce dispositif.